

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

S É A N C E O R D I N A I R E D U 1 6 N O V E M B R E 2 0 1 5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame, Hébertville-Station, le lundi 16 novembre, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
 Mme Gyna Simard, conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 M. François Maltais, conseiller # 3
 M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5
 M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Également présent : M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *Règlement 1003-11 – Colportage – Adoption;*
- 4.B) *PNR III – Projet de sentier pédestre;*
- 4.C) *PNR III – Coopérative;*
- 4.D) *Défibrillateur - Formation;*
- 4.E) *FQM – Adhésion;*
- 4.F) *Bris d'aqueduc – Affectation du montant;*
- 4.G) *Rapport du maire;*
- 4.H) *Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud – Budget 2016;*
- 4.I) *PG Solutions – Contrats d'entretien 2016;*

5. DON ET SUBVENTION :

- 5.A) *Proposition du comité;*
- 5.B) *AFEAS – Demande de gratuité de salle;*

6. URBANISME :

Aucun dossier;

7. AFFAIRES NOUVELLES :

Aucun dossier;

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. CORRESPONDANCE :

Aucun dossier;

10. PERIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 33 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7411.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 34.

4. RÉOLUTIONS

4.A) RÈGLEMENT 1003-11 – COLPORTAGE – ADOPTION R.7412.11.15

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1, permet à la Municipalité d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population et pour exiger de tout commerçant itinérant l'obtention d'un permis préalable à l'exécution de son activité, en prescrire le coût, les conditions et les modalités de délivrance ainsi que les règles relatives à sa suspension ou à sa révocation;

CONSIDÉRANT QU'il est compatible avec le bien-être général de la population de la Municipalité que les personnes et organismes qui font de la sollicitation de porte-à-porte ou de la vente itinérante sur son territoire soient assujettis à une réglementation afin de préserver la tranquillité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est pratiquement impossible de s'assurer que les dons versés à des personnes et organismes provenant de l'extérieur de la Municipalité sont véritablement utilisés aux fins auxquelles ils sont prétendument destinés;

CONSIDÉRANT QUE les personnes et organismes de l'extérieur de la Municipalité disposent d'autres moyens que la sollicitation de porte-à-porte pour amasser des sommes, comme par exemple le courrier ou la sollicitation téléphonique;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a cependant pas lieu de limiter les activités des organismes qui sont notoirement connus sur le territoire de la Municipalité et dont la mission régionale, provinciale, nationale ou internationale en matière philanthropique, culturelle, sociale ou sportive est elle-même notoirement reconnue sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le règlement portant le numéro 1003-11, soit adopté.

4.B) **PNR III – PROJET DE SENTIER PÉDESTRE**
R.7413.11.15

Il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la proposition d'environnement CA, pour la caractérisation écologique, dans le cadre du sentier pédestre aux abords de la rivière Bédard, au montant de 3 050,00 \$, soit acceptée;

QUE la proposition d'environnement CA, pour l'élaboration d'un plan d'aménagement d'un sentier pédestre aux abords de la rivière Bédard, incluant un estimé des coûts de projet, au montant de 1 200,00 \$, soit acceptée.

PNR III – PROJET DE SENTIER PÉDESTRE
R.7414.11.15

ATTENDU QUE le projet respecte les orientations, objectifs et buts de la Politique de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet cadre dans les orientations de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet a été sélectionné suite à un processus d'appel de projet;

ATTENDU QUE les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 13 434.62 \$, provenant du programme national de la ruralité (PNR III), soit réservé afin de subventionner le projet de sentier pédestre.

QUE monsieur le directeur général Dave Corneau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

4.C) **PNR III – COOPÉRATIVE**
R.7415.11.15

ATTENDU QUE le projet respecte les orientations, objectifs et buts de la Politique de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet cadre dans les orientations de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet a été sélectionné suite à un processus d'appel de projet;

ATTENDU QUE les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 30 563.78 \$, provenant du programme national de la ruralité (PNR III), soit réservé afin de subventionner le projet de coopérative visant à redémarrer le restaurant d'Hébertville-Station.

4.D) **DÉFIBRILLATEUR - FORMATION**

Une formation sera offerte aux citoyens afin de pouvoir utiliser le nouveau défibrillateur qui sera prochainement installé dans la municipalité. Cette formation sera offerte gratuitement le 10 décembre en après-midi ainsi qu'en soirée.

4.E) **FQM – ADHÉSION**
R.7416.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au montant de 1 045,49 \$, soit renouvelée pour 2016.

4.F) **BRIS D'AQUEDUC – AFFECTATION DU MONTANT**
R.7417.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les frais de réparation du bris d'aqueduc sous la voie ferrée, au montant net de 64 760.40 \$, soient payés par le surplus accumulé.

4.G) **RAPPORT DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 955 du Code municipal exige que le maire fasse rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil municipal et cela, au moins quatre semaines avant que le dépôt du budget ne soit déposé pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit traiter de divers éléments touchant les exercices passés et en cours et donner les grandes orientations du budget à venir;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le maire dépose son rapport sur la situation financière 2015.

4.H) **RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD – BUDGET 2016**
R.7418.11.15

Il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les prévisions budgétaires 2016 de la régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud soient acceptées.

4.I) **PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN 2016**
R.7419.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications des logiciels PG Solutions, au montant de 6 731.80 \$, taxes incluses et Accès Cité Territoire, au montant de 1 563.66 \$, taxes incluses, soit effectué.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) PROPOSITION DU COMITÉ

GENS OUBLIÉS D'HÉBERTVILLE

R.7420.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 50 \$ soit versé à l'organisme les Gens Oubliés d'Hébertville en guise de don.

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL – BRUNCH DE LA GUIGNOLÉE

R.7421.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Saint-Vincent de Paul, en guise de don, afin de défrayer les coûts du brunch des bénévoles.

OPÉRATION NEZ ROUGE

R.7422.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 50 \$ soit versé à Opération Nez Rouge en guise de don.

L'OFFRANDE

R.7423.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 200 \$ soit versé à l'Offrande en guise de don.

5.B) AFEAS – DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE

R.7424.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le centre Frédéric Chabot soit prêté, gratuitement, à l'AFEAS, pour tenir leur rencontre du temps des fêtes, le 13 décembre 2015.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 19 h 53.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.7425.11.15**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 56.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général